Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 27 (1980)

Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

civile. Celui-ci est conçu pour résister à une pression considérable, c'est-à-dire une athmosphère; il résistera donc à l'écroulement de l'immeuble qui l'abrite et fera écran contre les rayonnements précités. Il est équipé de portes et de volets blindés étanches ainsi que d'un masque à gaz collectif (l'appareil de ventilation) indispensable pour la protection contre les gaz et les poussières radioactives.

Il faut reconnaître que la conception technique de l'abri, clairement définie par les ITAP, tient compte d'un large spectre de risques et de dangers. C'est le résultat de longues études, très sérieuses fondées sur les expériences de la guerre et d'essais en présence de l'arme atomique

l'arme atomique... Résisteront-ils?

Si l'on admet comme possible l'engagement de l'arme nucléaire dans un prochain conflit, éventualité monstrueuse que je rejette, car dans une telle guerre il ne pourrait y avoir que des vaincus dans les deux camps, il est raisonnable de penser que les abris situés au voisinage immédiat du point zéro de l'explosion seront entièrement détruits, surtout si l'explosion est provoquée à faible altitude. Nous savons que, plus la distance augmente, plus l'intensité de l'onde de choc s'affaiblit, augmentant ainsi les chances de survie. Si une protection absolue est techniquement réalisable, elle serait financièrement insupportable. Il s'agit donc de concevoir, avec des moyens raisonnables, la meilleure protection possible.

Ainsi, le service d'abri est devenu

l'élément essentiel de la protection civile. Il s'agit, en fait, d'une autoprotection qui concerne toute la population: hommes, femmes, enfants et vieillards... Ce n'est donc pas une ineptie de convoquer des personnes de 58 ans et plus dans des cours de répétition, car les connaissances acquises seront utiles en cas de besoin. D'ailleurs, la sagesse et l'expérience des anciens se sont souvent révélées supérieures à la fougue et l'inexpérience de la jeunesse. A noter que tous les hommes de 20 à 60 ans non astreints à des obligations militaires sont incorporés dans les nombreux services de la protection civile.

Des gardes d'abris, un pour 50 places protégées, seront chargés de diriger et d'encadrer la population qui occupera les ouvrages de protection. Sous leur contrôle et leur responsabilité, les habitants déblaieront, équiperont et organiseront la vie dans les abris. Ces travaux de planification débuteront en 1980 pour se terminer en 1981.

La protection civile est-elle vraiement efficace?

Principales responsables de la protection civile, les communes exécutent sur leur territoire les mesures ordonnées par la Confédération ou le canton et contrôlent l'exécution de celles qui incombent aux propriétaires d'immeubles et aux particuliers.

Cela vous concerne directement, Monsieur le Président, puisque l'efficacité de la protection civile est intimement liée à la capacité financière de votre commune et à votre volonté de réaliser rapidement les objectifs définis par l'article 2 de la loi.

Le degré de préparation de la PC varie fortement d'un canton à l'autre et surtout d'une commune à l'autre. L'état de santé des finances fédérales, organe de subventionnement, freine le développement harmonieux de la protection civile.

Malgré les moyens limités, il faut reconnaître qu'elle a déjà atteint plusieurs objectifs importants. La protection et la lutte contre le feu ainsi que le sauvetage de personnes et de choses sont opérationnels à 80 %. L'alarme en cas d'augmentation de la radioactivité est prête à fonctionner; les abris protègent contre l'effet des armes AC. poursuit. construction se L'alarme-eau, par son réseau de sirènes, couvre tout le territoire du canton. Les plans d'évacuation de la population sont prêts. Les mesures de sécurité fonctionnent (exemple: Zeuzier). Le service sanitaire, avec ses installations et des effectifs instruits, est prêt à s'intégrer dans le service sanitaire coordonné du canton.

Le groupement cantonal d'intervention en cas de catastrophe (Grinca) est opérationnel depuis plusieurs années. Il a prouvé son efficacité en maintes occasions.

Voilà, Monsieur le Président; il était de mon devoir de répondre à ces quelques questions relatives à un objet qui me tient à cœur. Je vous remercie de votre bienveillante attention, et vous présente mes salutations distingées.



Nouvelles de France. Paru dans le *Dauphiné libéré*. Edité à Genève, du 12 janvier 1980.

Abris antiatomiques: où en est-on?

La capacité d'accueil paraît satisfaisante dans l'Isère, la Drôme, le Rhône et le Vaucluse

Demain, la guerre? Qui ne se pose actuellement cette question. La population, à l'écoute du bruit de bottes de l'autre côté de la Méditerranée, commence à se demander s'il ne lui faudra pas prendre le chemin des abris. Le risque d'un conflit à l'échelle planétaire existe. M. Valéry Giscard d'Estaing a tenu à le souligner dans son

message du Nouvel An. Et chacun a en mémoire l'avertissement solennel du pape et sa vision apocalyptique d'un éventuel conflit nucléaire. Voilà donc l'opinion soudainement informée – ou plutôt alertée – en ce début d'année sur les lourdes menaces qui pèsent sur la planète.

Dans les mois prochains, le gouvernement français va s'attacher à informer la population sur les précautions à prendre en cas d'agression nucléaire. Sa préoccupation est, bien entendu, de ne pas créer l'affolement et surtout de ne pas dramatiser la situation. Cette politique d'information va se développer dans deux directions. Tout d'abord, un programme audio-visuel sur les précautions à prendre en cas d'explosion nucléaire sera présenté dès cette année aux élus locaux. Dans le même temps, une petite brochure agrémentée de croquis et rédigée, paraît-il de façon pédagogique, va être mise à la disposition du public. Son style sera semblable aux consignes